

Valable à partir du 01.07.2024

Liste «Dépistage et diagnostic» de la KPT

Les méthodes suivantes de dépistage et/ou de diagnostic des risques pour la santé sont reconnues par la KPT conformément aux Conditions spéciales de l'assurance complémentaire ambulatoire Pulse Top (art. 8) et Premium (art. 8).

Pulse Top	75% jusqu'à max. CHF 2'000.– par année civile
Examens préventifs (check-up)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des résultats sanguins sans facteurs de risque cardiovasculaires (p. ex. check-up pour déterminer le mode de vie) ▪ Contrôle du cœur et du diabète (médecin et pharmacie), un test tous les trois ans ▪ Examens préventifs pour détecter les facteurs de risque/maladies cardiovasculaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Mesure de la tension artérielle ○ Calcul d'IMC ○ Mesure du cholestérol ○ Calcul de la glycémie ○ Dépistage de l'anévrisme de l'aorte abdominale
Ostéodensitométrie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermination du risque d'ostéoporose (mesure Dexa). Cette prestation n'est prise en charge que si la limitation prévue par l'assurance de base n'est pas atteinte.
Risques de cancer	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cancer du sein: mammographie dès l'âge de 40 ans, dans tous les cantons ▪ Cancer de la prostate: test approprié, jusqu'à max. CHF 500.– par an ▪ Cancer du poumon: CT-scan à faible dose ▪ Cancer du col de l'utérus: PCR HPV et vaccination HPV
Risques liés à la grossesse:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ diagnostic prénatal non invasif (DPNI) ▪ Mesure de la résistance du col en cas de grossesse en vue de déterminer le risque d'accouchement prématuré (p. ex. examens Pregnolia)
Général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Test salivaire de l'endométriose et test de carence en testostérone (un tous les trois ans) ▪ En cas d'endométriose confirmée et de diagnostic de carence en testostérone: <ul style="list-style-type: none"> ○ contribution au yoga, à la coach-respiration, aux consultations diététiques ou à un abonnement de méditation, resp. jusqu'à max. CHF 200.– par année civile. ○ Participation unique aux frais pendant la durée d'assurance à hauteur de CHF 200.– pour un patch de chaleur profonde réutilisable en cas d'endométriose (Calopad).

	Les maladies ne doivent pas avoir été diagnostiquées avant le début de l'assurance (voir Conditions générales d'assurance Assurances complémentaires de la KPT art. 4 al. 2).
--	---

Pulse Premium	75% jusqu'à max. CHF 4'000.– par année civile
Examens préventifs (check-up)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des résultats sanguins sans facteurs de risque cardiovasculaires (p. ex. check-up pour déterminer le mode de vie) ▪ Contrôle du cœur et du diabète (médecin et pharmacie), un test tous les trois ans ▪ Examens préventifs pour détecter les facteurs de risque/maladies cardiovasculaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Mesure de la tension artérielle ○ Calcul d'IMC ○ Mesure du cholestérol ○ Calcul de la glycémie ○ Dépistage de l'anévrisme de l'aorte abdominale
Ostéodensitométrie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détermination du risque d'ostéoporose (mesure Dexa). Cette prestation n'est prise en charge que si la limitation prévue par l'assurance de base n'est pas atteinte.
Risques de cancer	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cancer du sein: mammographie dès l'âge de 40 ans, dans tous les cantons ▪ Cancer de la prostate: test approprié, jusqu'à max. CHF 1'000.– par an ▪ Cancer du poumon: CT-scan à faible dose ▪ Cancer du col de l'utérus: PCR HPV et vaccination HPV
Risques liés à la grossesse:	<ul style="list-style-type: none"> ▪ diagnostic prénatal non invasif (DPNI) ▪ Mesure de la résistance du col en cas de grossesse en vue de déterminer le risque d'accouchement prématuré (p. ex. examens Pregnolia)
Général	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Test salivaire de l'endométriose et test de carence en testostérone (un tous les trois ans) ▪ En cas d'endométriose confirmée et de diagnostic de carence en testostérone: <ul style="list-style-type: none"> ○ contribution au yoga, à la coach-respiration, aux consultations diététiques ou à un abonnement de méditation, resp. jusqu'à max. CHF 200.– par année civile. ○ Participation unique aux frais pendant la durée d'assurance à hauteur de CHF 200.– pour un patch de chaleur profonde réutilisable en cas d'endométriose (Calopad). <p>Les maladies ne doivent pas avoir été diagnostiquées avant le début de l'assurance (voir Conditions générales d'assurance Assurances complémentaires de la KPT art. 4 al. 2).</p>